

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BUCINA – DERUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER – SEUVRE.

Messieurs ALLARD (suppléant de Mme BOUROTTE) - BAILLET- BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CARRA – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. – DELOT Y - FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GAILLOT M. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – JUSSOT – LEPRUN – MAILLARD – MATIVET – MORLE – MORINIÈRE – PARIGOT - PORCHER – QUERET – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – TIRARD.

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Mesdames DA COSTA – DELCROIX – DELOT M. – TISON et Messieurs BIOT – CLERIN – DELAVAUT

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame DE BRUIN

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES – FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivant :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COÛT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
JAULGES	REFECTION ALLEES DU CIMETIERE	31 070 €	40 %	8 000 € (*)

(*) Plafond d'enveloppe dédiée à la commune

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MOBILITÉ – SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le schéma directeur cyclable proposé ;
- **RETIENT** les solutions proposées en matière de principe d'aménagement, de maillage et d'actions complémentaires ;
- **APPROUVE** la hiérarchisation du programme pluriannuel de travaux ;

- **PRECISE** que le programme prévisionnel pourra être modifié au regard des capacités financières de la Communauté de communes, des évolutions techniques ou technologiques, et des subventions mobilisables auprès des financeurs publics ou autres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – PORT DE SAINT-FLORENTIN – CONVENTION AVEC L'EURL RICHOUX VOYAGE – VELI BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la société Eurl Richoux Voyage précisant notamment les conditions de mise en œuvre du service et ses tarifs notamment
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'actualisation pour les années à venir et jusqu'à nouvelle décision du conseil communautaire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention de partenariat et des conventions d'actualisation pour les années à venir et jusqu'à nouvelle décision du conseil communautaire

ENVIRONNEMENT – DECHETS – CONVENTIONS AVEC COLLECTEURS DE MATIERES – DECHETS PNEUMATIQUES – ALIAPUR – FRANCE RECYCLAGE PNEUMATIQUE - TYVAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le contrat type de reprise pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales avec ALIAPUR – FRANCE RECYCLAGE PNEUMATIQUE – TYVAL ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du contrat.

ENVIRONNEMENT – DECHETS – CONVENTIONS AVEC COLLECTEURS DE MATIERES – ARTICLES BRICO-JARDIN – ECOMAISON - VALOBAT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le contrat type de reprise pour la gestion des déchets issus des articles de bricolage et de jardin auprès des collectivités territoriales avec ECOMAISON ET VALOBAT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du contrat

ENVIRONNEMENT – DECHETS – CONVENTIONS AVEC COLLECTEURS DE MATIERES – TEXTILE – RE FASHION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le contrat type de reprise pour la gestion des déchets issus des articles textiles auprès des collectivités territoriales avec RE-FASHION ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du contrat.

SERVICE A LA POPULATION – CULTURE – ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION 2025 AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention et à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – ANNEE 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ATTRIBUE** les subventions conformément au tableau présenté ci-dessous ;

Politique	Structure	Détail action 2025	Budget global 2025	Demande subvention 2025	Décision Conseil
CULTURE ANIMATION	ASSOCIATION LE THEATRE PERCHE	Programmation de la saison – Brienon/Armançon	29 240 €	1 500 €	1200 €
CULTURE ANIMATION	LA BLONDE ET LA BRUNE	Festival Neuvy en Rythme (28 & 29 juin 2025) – Neuvy Sautour	12 900 €	2 500 €	1 200 €
CULTURE ANIMATION	CYDALISE ET COMPAGNIE	Stage de danse – (22 février au 1 ^{er} mars 2025 et du 17 au 24 juillet 2025 – Saint Florentin	6 370 € €	1 200 €	1 000 €

Politique	Structure	Détail action 2025	Budget global 2025	Demande subvention 2025	Décision Conseil
CULTURE ANIMATION	OTHE ARMANCE FESTIVAL	Festival itinérant (<i>Saint Florentin et Briennon sur Armançon</i>) Festicoccinelle (<i>Saint Florentin</i>) Concert et atelier pratique artistique Ecole de musique (<i>Venizy</i>)	129 088 €	9 000 €	6 000 €
CULTURE ANIMATION	CIE MATIKALO	Festikalo – Création théâtrale Jeunes public (23 au 25 mai 2025– <i>Briennon/Armançon</i>)	30 600 €	3 000€	1 500 €
CULTURE ANIMATION	CREATIONS INSOLITES	L'odyssée des mélodies – Conférences musicales	18 640 €	1 500 €	0 €
CULTURE ANIMATION	CREATIONS INSOLITES	UTOPIA FESTIVAL (28 mai au 1 ^{er} juin 2025 – <i>Turny</i>)	22 300 €	1 500 €	1 000 €
CULTURE ANIMATION	ASSOCIATION CULTURELLE DES PETITS ESCARGOTS ECOLOS	FORESTIVAL (22 et 23 août 2025)	48 539 €	3 000 €	1 500 €
Total Aides CULTURE/ANIMATION			297 677 €	23 200 €	13 400 €
Politique	Structure	Détail action 2025	Budget global 2025	Demande subvention 2025	Décision Conseil
SPORT	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE CHAILLEY	Trail de la Forêt d'Othe (05/07/25) <i>Chailley</i>	19 350 €	2 000 €	1 500 €
SPORT	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE CHAMPLOST	VETATHLON (22/06/25) <i>Champlost</i>	12 450 €	3 000 €	750 €
SPORT	ASSOCIATION PHENIX BASKET MONTEAU HERY	Soirées de galas Championnat de France Basket (samedis soir) et journées portes ouvertes jeunes <i>Héry</i>	22 950 €	2 000 €	2 000 €

SPORT	SENTINELLE TIR A L'ARC	Compétitions championnat (3 au 6 juillet 2025) – <i>Brienon sur Armançon</i>)	22 700 €	2 100 €	1 500 €
Politique	Structure	Détail action 2025	Budget global 2025	Demande subvention 2025	Décision Conseil
SPORT	ENTENTE SPORTIVE DU FLORENTINOIS – PETANQUE DE L'EUROPE	Championnat Sébastien DOMINON (20 -21 septembre 2025) <i>Saint Florentin</i>	10 700 €	1 500 €	1 000 €
SPORT	ENTENTE FLORENTINOISE FOOTBALL CLUB	Organisation du stage jeunes en partenariat avec le Réal Madrid du 14 au 18 juillet 2025 – <i>Saint Florentin</i>	9 000 €	3 000 €	2 000 €
Total Aides SPORT			97 150€	13 600 €	8 750 €
Total subventions			394 827 €	36 800 €	22 150 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le remboursement des dépenses d'électricité du centre aquatique communautaire à la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIRS – ESPACE RECREA pour les mois de janvier et février 2024 s'élevant au montant global de 21 446,16 € TTC ;
- **DIT** que ces dépenses seront imputées sur le budget annexe CENTRE AQUATIQUE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – SOCIAL – RELAIS PETITE ENFANCE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** d'intérêt communautaire la compétence « Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents » dans le cadre de l'action du Relais Petite Enfance communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

**SERVICE A LA POPULATION – SANTE – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE –
CONVENTION DE RACCORDEMENT AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE DE L'YONNE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la signature de la convention financière, jointe en annexe, avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne pour la réalisation des études et travaux de raccordement de la MSP d'Héry – Seignelay ;
- **S'ENGAGE** à verser une avance à hauteur de 50 % avant la réalisation des travaux ;
- **REGLERA** le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne.

**RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE DU
COMPTE EPARGNE TEMPS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE**, la mise en place du Compte Epargne Temps pour les agents communautaires ;
- **APPROUVE**, le règlement de fonctionnement dudit Compte Epargne Temps tel que joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI
NON PERMANENT PUOR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER
D'ACTIVITE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent de saisonnier au Port de Plaisance ;
- **FIXE** les conditions de la proposition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE**, les modifications apportées au tableau des effectifs tel que défini ci-dessous ;

AGENTS TITULAIRES							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	POSTE	CATEGORIE	POSTE	POSTE POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET	MODIFICATIONS APPORTÉES
Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Agent Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	1		1 Départ en retraite
AGENTS CONTRACTUELS							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	POSTE	CATEGORIE	POSTE	POSTE POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET	MODIFICATIONS APPORTÉES
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Infirmier Territorial	Infirmière en Soins Généraux	Animatrice RPE	A	1	1		Passage de 0,8 à 1 ETP (Passage temps complet)
FILIERE TECHNIQUE							
Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	Agent Saisonnier Port de Plaisance	C	1	1	1	Création agent saisonnier 14h/semaine
CDI DE DROIT PRIVÉ							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	POSTE	CATEGORIE	POSTE	POSTE POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET	MODIFICATIONS APPORTÉES
FILIERE TECHNIQUE							
NC	NC	Agents Techniques Eau et Assainissement	NC	1	1		Suppression de 2 postes d'Agent Technique Eau et Assainissement

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – RECUPERATION INDEMNITE SUITE A UN SINISTRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à émettre un titre correspondant à l'indemnité à percevoir en provenance des communes suite à un (ou des) sinistre(s) sur des équipements communautaires mis à disposition de ces dernières ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE VILLIERS-VINEUX – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la désignation de Madame Hélène COUASSE en tant que représentant suppléant de notre établissement au sein du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable Villiers Vineux en lieu et place de Monsieur François SPINELLE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l’exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CAPTAGE DES DEUX PUIITS DE GRANDES HAIES – COMMUNE D’HERY – MODIFICATION DECLARATION D’UTILITE PUBLIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DEMANDE** la modification de la DUP associée au captage des « Deux puits des Grandes Haies » sur la commune d’Héry de manière à supprimer la servitude suivante « *La navigation à voile pourra y être autorisée à l’exclusion des engins à moteur.* » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EAU POTABLE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE ET LES COMMUNES ET SYNDICAT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **RAPPORTE** la délibération n° 114/2024 du 19 décembre 2024 relative aux conventions de délégation de compétence entre la Communauté de communes Serein et Armance et les communes et syndicat ainsi que le modèle de convention associé ;
- **APPROUVE**, le nouveau modèle de convention de délégation de compétence « **EAU POTABLE** » telle que jointe en annexe avec les communes et syndicat de :
 - Bellechaume
 - Esnon
 - Lasson
 - Mont Saint Sulpice
 - Neuvy Sautour
 - Paroy en Othe
 - SIAEP Région de Saint Florentin
- **PROPOSE** aux communes précédemment citées ayant déjà approuvé leur convention de redélibérer avec le nouveau modèle de convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de délégation de compétence et l’ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de ces conventions ;

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE ET LES
COMMUNES ET SYNDICAT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **RAPPORTE** la délibération n° 115/2024 du 19 décembre 2024 relative aux conventions de délégation de compétence entre la Communauté de communes Serein et Armance et les communes et syndicat ainsi que le modèle de convention associé ;
- **APPROUVE**, le nouveau modèle de convention de délégation de compétence « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » telle que jointe en annexe avec les communes de :
 - ✧ Bellechaume
 - ✧ Germigny
 - ✧ Neuvy Sautour
 - ✧ Paroy en Othe
 - ✧ Vergigny
- **PROPOSE** aux communes précédemment citées ayant déjà approuvé leur convention de redélibérer avec le nouveau modèle de convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de délégation de compétence et l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de ces conventions.

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REFUS DE
DELEGATION DE COMPETENCE AVEC LE SIAEP CHAMPLOST-MERCY**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REFUSE** le principe de la délégation de compétence avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHAMPLOST MERCY, induisant sa dissolution dans les conditions de l'article L. 5211-33 du CGCT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
REGLEMENT DE SERVICE – EAU POTABLE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le règlement du service public d'EAU POTABLE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du règlement joint à la présente délibération.

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
REGLEMENT DE SERVICE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-

- **APPROUVE** le règlement du service public d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du règlement joint à la présente délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – TARIFS 2025 – OPERATIONS PONCTUELLES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les tarifs des prestations ponctuelles d'EAU POTABLE pour l'année 2025 tels que définis ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIFS 2025 – OPERATIONS PONCTUELLES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les tarifs des prestations ponctuelles d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour l'année 2025 tels que définis ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – SAINT-FLORENTIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux nécessaires à la mise en place d'un système de chloration gazeuse avec analyse et système de télésurveillance au cout global estimé de 53 000 € HT sur le réservoir dit « 2000 » sur la commune de Saint Florentin ;
- **SOLLICITE** un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 40 % du cout d'opération soit 21 200 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TRAVAUX BRIENON SUR ARMANCON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la conclusion d'un marché avec la société Terr et Am pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif sur la commune de Brienon sur Armançon au prix global de 31 662 € HT ;

- **SOLLICITE** un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 30 % soit 9 499 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ETUDES CHAMPLOST

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le lancement d'une étude d'assainissement comparative d'un montant global de 15 000 € HT ;
- **SOLLICITE** un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80 % soit 12 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – PROTECTION DE LA RESSOURCE – ETUDE DE PREFIGURATION POUR LA MISE EN PLACE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention Mr FERRAG et 46 voix pour :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le SMAEP Sens Nord Est/ Sources des Salles et notre établissement dans le cadre d'une étude de préfiguration pour la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux sur les BAC du Créanton, Courchamp, Queue de Pèle et la Tuilerie telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – STRATEGIE DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTTE** le lancement de l'élaboration d'une stratégie de préservation de la ressource communautaire ;
- **APPROUVE** le recours à un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de notre stratégie de préservation de la ressource et dont le cout prévisionnel s'élève à 25 000 € HT ;
- **SOLLICITE** l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80 % soit 20 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la sollicitation des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – CESSION PARC DE POUBELLES INDIVIDUELLES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** la cession du parc de poubelle de 80 litres, 120 litres et 180 litres aux ressortissants du territoire communautaire inscrits sur le registre des cartes de déchèteries selon les mêmes modalités que les composteurs ;

- **FIXE** les prix de vente de la manière suivante :
 - Poubelle 80 litres : 15 €
 - Poubelle 120 litres : 17 €
 - Poubelle 180 litres : 20 €
 -

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.